

## Bulletin d'histoire politique

# Le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle : réseaux internationaux, promotion des droits et intégration sociale en déficience intellectuelle dans les années 1960-1975

Lucia Ferretti



Volume 27, Number 2, Winter 2019

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1059073ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1059073ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique  
VLB éditeur

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this note

Ferretti, L. (2019). Le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle : réseaux internationaux, promotion des droits et intégration sociale en déficience intellectuelle dans les années 1960-1975. *Bulletin d'histoire politique*, 27(2), 146–157. <https://doi.org/10.7202/1059073ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2019

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## Le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle : réseaux internationaux, promotion des droits et intégration sociale en déficience intellectuelle dans les années 1960-1975

LUCIA FERRETTI

*Département des sciences humaines*

*Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ)*

*Université du Québec à Trois-Rivières*

Le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle (CQEE) est créé en 1961 et incorporé en 1963. Il se définit comme un forum « professionnel et scientifique inter et multi-disciplinaire » ouvert à tous les intervenants concernés par l'enfance exceptionnelle<sup>1</sup>. Son principal fondateur, Clément Thibert, est alors président de la sous-commission de l'enseignement aux enfants exceptionnels du département de l'Instruction publique<sup>2</sup>. Or, pour Thibert, les jeunes qui ont des besoins spéciaux doivent être considérés plus globalement que sous la simple lorgnette de l'éducation<sup>3</sup>. Aussi, le CQEE inscrit-il d'emblée son action explicitement au carrefour de l'éducation, de la médecine, de l'éducation spécialisée et du travail social<sup>4</sup>. Parmi ses quelques centaines de membres comme au sein de son conseil d'administration, il regroupe des parents, des professionnels, des fonctionnaires, des chercheurs dans les divers domaines reliés à la réadaptation<sup>5</sup>. Son bureau central situé à Québec et ses chapitres régionaux (quatre en 1963, onze en 1972<sup>6</sup>) sont autant de lieux de rencontres et de discussions pour faciliter la mise en commun des expertises, l'identification des consensus et de moyens d'action.

Il aurait été intéressant de faire connaître cet organisme, mais nos recherches intensives et malheureusement vaines de ses archives nous autorisent à avancer sans trop de crainte de nous tromper que celles-ci sont

vraisemblablement perdues<sup>7</sup>. Au moins, la revue *L'Enfant exceptionnel* ouvre-t-elle une fenêtre sur son action jusqu'au milieu des années 1970<sup>8</sup>.

Cette note comprend trois parties. Nous faisons connaître le rôle du CQEE comme porte-voix de la réflexion internationale. Nous montrons ensuite la contribution de cet organisme à la diffusion de l'idéologie des droits; ainsi qu'aux expériences d'intégration sociale conduites au Québec dans les années 1960 et 1970.

S'il faut tout dire en quelques mots, résumons ainsi: dès le début des années 1960, le CQEE a voulu donner aux divers milieux québécois concernés par la déficience intellectuelle (et, plus largement, par les enfants à besoins spéciaux) une culture commune en prise sur les grands débats internationaux de l'époque. Il a fait avancer l'idée que les jeunes présentant des incapacités intellectuelles ont des droits, dont celui de vivre dans la communauté avec des soutiens adaptés. Il compte ainsi parmi les acteurs sociaux grâce auxquels le Québec se distingue au Canada comme le premier État à avoir reconnu des droits aux personnes vivant avec des incapacités intellectuelles et interdit la discrimination à leur égard.

### **Le CQEE: un porte-voix de la réflexion internationale**

À la sous-commission de l'enseignement aux enfants exceptionnels, Clément Thibert travaille en concertation avec des collègues psychologues tels que Gérard L. Barbeau, Euchariste Paulhus, et Jean-Charles Lessard, et avec le travailleur social Albini Girouard. À eux cinq, ils détiennent à peu près toute l'expertise québécoise du début des années 1960 en déficience intellectuelle<sup>9</sup>. Dans les années 1950, Barbeau et Thibert ont travaillé au Mont-Providence, l'internat des Sœurs de la Providence qui est aussi l'école spécialisée sacrifiée que l'historiographie a bien étudiée<sup>10</sup>, tandis que Paulhus et Girouard ont dirigé les premiers instituts de réadaptation Val-du-Lac et Doréa. Avec Lessard, tous ont en outre conçu les programmes destinés aux futurs enseignants du secteur des services spéciaux dans les commissions scolaires<sup>11</sup>. Après Thibert, son fondateur, Girouard et Paulhus seront aussi, avant 1970, élus chacun une fois à la présidence annuelle du CQEE.

Or, ces premiers experts québécois ont été formés dans des réseaux européens et américains. Depuis les années 1950, ils ont des contacts aux États-Unis, notamment Edgar Doll et Richard Hungerford, chercheurs respectivement à Vineland et à l'Université Columbia. Ils en ont aussi plusieurs en Europe grâce au réseau des organisations internationales catholiques de l'enfance dans lesquels, à l'invitation d'Henri Bissonnier, ils sont assez présents. Henri Bissonnier est alors secrétaire général de la commission médico-sociale et psychopédagogique du Bureau international

catholique de l'enfance (BICE); il est aussi le fondateur de l'Office chrétien des personnes handicapées. Les Québécois se mettent donc au fait des réflexions, des recherches et des interventions menées du Portugal et de l'Espagne à l'Allemagne et à l'Autriche, en passant bien sûr par l'Italie, la France et la Belgique<sup>12</sup>. Au contraire de leurs collègues canadiens, presque exclusivement tournés vers le monde anglo-saxon<sup>13</sup>, c'est la spécificité des experts québécois que de s'être nourris d'emblée, à l'époque, d'une variété de réflexions, de recherches et d'interventions.

Tout ce travail, le CQEE entend bien le répercuter au Québec. Il le fait notamment par sa revue et par l'organisation de grands congrès annuels.

*L'Enfant exceptionnel* paraît pour la première fois en 1965. Jusqu'à sa disparition en 1976, ce périodique est publié en moyenne quatre fois par an. À ses débuts il est tiré à 1500 exemplaires, puis à environ 900 à partir de 1967<sup>14</sup>. Chaque livraison compte une centaine de pages. La revue est le carrefour des expériences en cours dans toutes les régions du Québec sur l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi protégé ou non, ou encore sur les divers types de foyers ou la vie familiale. À côté d'articles de recherche, on y trouve les textes de parents, d'intervenants et d'autres professionnels. Y sont examinés, ou même élaborés à l'occasion, des projets de programmes ou de politiques gouvernementales. C'est aussi dans la revue qu'est diffusé ce qui se fait alors un peu partout dans le monde ainsi que les grands textes de réflexion sur les droits et sur l'intégration sociale. Enfin, *L'Enfant exceptionnel* propose des recensions d'ouvrages ainsi que des bibliographies thématiques pour suivre une actualité éditoriale québécoise et internationale en pleine effervescence.

L'autre grand moyen d'action du CQEE, c'est l'organisation de congrès annuels. Au nombre d'une quinzaine entre 1963 et 1977, ils réunissent dans un grand hôtel de Montréal<sup>15</sup> entre 1000 et 1500 personnes<sup>16</sup>. Si la conférence d'ouverture est toujours donnée par un sous-ministre ou une personnalité québécoise marquante<sup>17</sup>, celle de clôture est l'occasion d'entendre une personnalité internationale. Parmi celles-ci, on note tout particulièrement la présence d'Henri Bissonnier en 1965 et, l'année suivante, celle de René Dellaert, directeur de la clinique de l'enfant d'Anvers; à défaut d'avoir pu venir en personne prononcer la conférence annoncée en 1968, l'éducateur néerlandais Dan Mulock Houwer, ex-secrétaire de l'Union internationale de Protection de l'enfance et président-fondateur de l'Association internationale des éducateurs pour jeunes inadaptés, en envoie le texte à *L'Enfant exceptionnel*<sup>18</sup>. D'autres invités internationaux, actifs dans d'autres secteurs que la déficience intellectuelle, viennent aussi à la rencontre des congressistes: ainsi, en 1968, le docteur Georges Amado, directeur du centre de réadaptation Le Coteau, en France, le pédopsychiatre français Michel Lemay en 1969, Maurice Capul, directeur de l'École d'éducateurs spécialisés de Versailles en 1970, ou encore, en 1971, Marc

Ehrhard, directeur de l'École d'éducation spécialisée de Strasbourg<sup>19</sup>. Sauf exception, *L'Enfant exceptionnel* publie leurs conférences<sup>20</sup>.

En 1964, le Conseil devient membre du *Council for Exceptional Children*, une organisation groupant près de 17 500 membres répartis aux États-Unis, au Manitoba et en Ontario. Et en 1968, il adhère au BICE<sup>21</sup>.

Le CQEE se veut un carrefour et se donne les moyens de l'être. Un de ses objectifs est de promouvoir les droits des jeunes handicapés, tout particulièrement ceux vivant avec une déficience intellectuelle.

### Diffuser l'idéologie des droits au Québec

L'action du CQEE s'effectue au moment où le monde de la déficience intellectuelle entre dans une période de profonde transformation. À partir de la fin des années 1950, le paradigme de l'internement commence à être remis en question. Sur une vingtaine d'années, il sera progressivement remplacé par celui de l'intégration sociale<sup>22</sup>.

Or, un des soutiens de la lutte pour l'intégration sociale est la question des droits. La grande *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 est, à cette époque, en train de donner un fondement à une série d'autres déclarations reconnaissant des droits à des catégories spécifiques d'êtres humains. Parmi eux, il y a désormais les enfants, ainsi que les personnes présentant des incapacités intellectuelles. Ainsi, en 1959, l'ONU adopte la *Déclaration des droits de l'enfant*. Son Principe 5 stipule que «l'enfant exceptionnel a droit de recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation».

C'est dans ce contexte qu'on peut apprécier la précocité de l'action du Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle. Le premier congrès du CQEE se tient en 1963 : à cette occasion, l'organisme reproduit et distribue les conclusions de la commission n° 5 qui, au congrès mondial réuni par le BICE à Beyrouth, vient tout juste de se pencher sur les droits des enfants exceptionnels<sup>23</sup>.

L'année suivante, le Conseil fait porter son deuxième congrès spécifiquement sur les droits. L'objectif général de la rencontre est de proposer au gouvernement du Québec un programme législatif et des services administratifs justifiés par les besoins et les droits des enfants exceptionnels. Dans ce but, les diverses commissions du congrès étudient l'ensemble de la législation et des programmes en vigueur dans plusieurs pays d'Europe, aux États-Unis et en Israël<sup>24</sup>. Les congrès des années suivantes reviennent souvent sur les droits, dans une perspective d'intégration sociale. Celui de 1965, par exemple, porte sur le droit à l'éducation. Celui de 1969 se demande : «L'enfance exceptionnelle : un enrichissement pour la société ?<sup>25</sup>».

La *Déclaration des droits généraux et particuliers des déficients mentaux* adoptée en 1968 par la Ligue internationale des associations d'aide aux

handicapés mentaux, de même que la *Déclaration des droits du déficient mental* adoptée par l'ONU en 1971 sont à leur tour largement diffusés dans les congrès et font l'objet de publications, analyses et commentaires dans *L'Enfant exceptionnel* au fil des ans<sup>26</sup>.

Ces textes sont aussi au fondement de plusieurs interventions majeures du CQEE. Par exemple, en 1968, le président Euchariste Paulhus prépare des résumés des Déclarations de 1959 et 1963 et les fait parvenir à toutes les commissions scolaires du Québec afin de les éveiller à leur responsabilité envers les jeunes vivant avec une déficience intellectuelle<sup>27</sup>. Autre exemple: en 1974, le Conseil propose au gouvernement du Québec son propre projet de Charte des droits de l'enfant<sup>28</sup>.

On voit donc d'année en année se raffermir les préoccupations d'égalité des chances et d'intégration sociale, et le désir du CQEE d'imposer l'idée que les jeunes avec besoins spéciaux sont des sujets de droits.

### **Le droit à l'intégration sociale**

Au début des années 1960, la Commission d'enquête sur les hôpitaux psychiatriques, dite commission Bédard du nom de son président, recommande la désinstitutionnalisation des malades psychiatriques mais se prononce en revanche en faveur du maintien en institution des personnes qui présentent des incapacités intellectuelles. Non plus chez les sœurs toutefois, sauf pour les cas les plus lourds, mais dans un réseau public à créer, à bien financer et à placer sous le contrôle de la profession médicale<sup>29</sup>. Parallèlement, les Petites Franciscaines de Marie tentent au contraire, à partir de 1964, une première grande expérience de désinstitutionnalisation de jeunes déficients à leur hôpital psychiatrique de Baie-Saint-Paul. Elles y mettent sur pied une école de réadaptation en vue de les préparer à leur sortie, elles créent aussi des structures de soutien en milieu ouvert (foyers de groupes, service social externe, ateliers protégés) pour accueillir et suivre leurs anciens hospitalisés. Et elles le font explicitement au nom du droit de ceux-ci à vivre dans la communauté<sup>30</sup>. Puis, pour sortir des grands hôpitaux psychiatriques les jeunes qui y vivent encore, le gouvernement fédéral décide unilatéralement en 1969 de financer partiellement la construction de centres d'entraînement à la vie, vingt au Québec; dans ces établissements, qui comptent tout de même entre cent et cent-vingt places, aboutissent non seulement des enfants déjà institutionnalisés mais aussi beaucoup d'autres qui vivaient jusque-là dans leurs familles<sup>31</sup>. C'est dire que bien des initiatives contradictoires sont prises à cette époque.

L'intégration sociale est au cœur du projet du CQEE. En 1968, Clément Thibert propose à l'Association du Québec pour les enfants arriérés, qui est une fédération d'associations de parents, de se doter d'un institut

dédié d'une part à la recherche sur le processus de développement de ces jeunes et à l'élaboration de méthodes d'enseignement appropriées, et d'autre part à la conception de services et de programmes que les différents ministères du gouvernement du Québec pourraient offrir, dans la communauté, aux personnes vivant avec des incapacités intellectuelles. Sans qu'il n'ait jamais atteint une telle envergure, le projet deviendra néanmoins à terme l'Institut québécois de la déficience intellectuelle, qui est encore de nos jours l'organisme de recherche et de formation continue de la Société québécoise de la déficience intellectuelle<sup>32</sup>.

En ces années, *L'Enfant exceptionnel* rend compte des débats autour de l'intégration sociale qui s'expriment parmi les parents, les professionnels, les fonctionnaires. Les présidents et autres dirigeants du Conseil utilisent généralement les éditoriaux de la revue pour faire avancer cette cause<sup>33</sup>. Les principales dimensions de l'intégration sociale dont il est alors question concernent le logement, l'emploi, et bien entendu l'école.

Sur la question du logement, plusieurs expériences sont rapportées. Les avantages et inconvénients des diverses formules d'hébergement sont discutées : foyer nourricier individuel, foyers collectifs, foyers de groupes confiés à des professionnels, centres d'accueil de réadaptation<sup>34</sup>. Les foyers de groupes notamment, qui mettent sur pied des programmes de réadaptation très structurés à l'intention de leur douze à quinze résidents, apparaissent sous la plume de ceux qui les font connaître comme une formule bien moins institutionnelle que les centres d'entraînement à la vie<sup>35</sup>. Des articles sur la désinstitutionalisation en cours à l'Hôpital Rivière-des-Prairies sont aussi publiés à la fin des années 1960<sup>36</sup>.

L'intégration par le travail fait l'objet de plusieurs articles. Les préoccupations principales qui s'expriment touchent la préparation à l'emploi, le développement des habiletés manuelles et l'ouverture de places dans des ateliers protégés<sup>37</sup>. Très tôt aussi, on discute de la nécessité d'élaborer des programmes de formation professionnelle de niveau secondaire pour les adolescents ; les commissions n<sup>os</sup> 4 et 5 du congrès de 1968 traitent par exemple spécifiquement de la « Pédagogie et méthodologie de la formation professionnelle des exceptionnels, niveau secondaire<sup>38</sup> ».

Le point le plus sensible est d'ailleurs l'école. Au congrès de 1968 par exemple, au cours duquel la déficience intellectuelle occupe une grande place, la commission n<sup>o</sup> 3 porte sur « L'exceptionnel et la réforme scolaire ». On y discute du Règlement n<sup>o</sup> 1 adopté par le ministère de l'Éducation pour favoriser l'élargissement des programmes réguliers aux jeunes vivant avec une déficience. Ce n'est pas l'avis des participants, qui pensent que certaines catégories d'exceptionnels doivent plutôt continuer de recevoir un enseignement et une éducation spécialisés distincts ; ils se prononcent aussi en faveur sinon toujours des écoles spéciales, du moins des classes spéciales au sein des écoles régulières<sup>39</sup>. Les structures spécialisées

sont donc défendues au moins autant que l'intégration dans les structures communes<sup>40</sup>.

Ce qui ressort durant cette décennie charnière, c'est véritablement le questionnement des professionnels. Si l'hébergement dans des petites structures ou la vie dans la famille sont désormais vus comme plus propices au développement, si la multiplication des ateliers protégés et l'élaboration de programmes de formation professionnelle adaptés est réclamée et que s'y engagent plusieurs experts, les consensus sont beaucoup plus difficiles à trouver sur les meilleures voies d'assurer la scolarisation de base. Pour autant, la tendance est de donner au principe de l'intégration sociale une extension toujours plus vaste.

## Conclusion

Après avoir manifesté une grande vitalité, le CQEE s'essouffle au milieu des années 1970. Il éprouve de plus en plus de difficulté à faire dialoguer des intervenants souvent en concurrence sur le marché de l'emploi et qui ont tendance, du moins selon Clément Thibert, à vouloir faire une « chasse-gardée » de ce qu'on nomme plus volontiers désormais l'« enfance inadaptée<sup>41</sup> ». Un autre organisme du même type que lui mais plus spécialisé, l'Association québécoise des troubles d'apprentissage, est d'ailleurs né en 1966<sup>42</sup>. Ayant constaté que les professionnels délaissent de plus en plus l'interdisciplinarité, les chapitres régionaux sont remplacés en 1972 par des « Divisions et groupements d'études thématiques » qui rassemblent les intéressés à l'échelle du Québec<sup>43</sup>. Au milieu des années 1970, le Conseil apparaît en pleine crise d'identité. Ses multiples objectifs lui semblent désormais constituer un « fourre-tout ». Il s'accuse d'avoir contribué lui-même à la création d'enfants inadaptés tant par sa promotion de l'utilisation des tests de tous genres que par sa négligence à considérer suffisamment les causes sociales de l'inadaptation. Et il se reproche d'avoir peut-être mis trop longtemps sur la scolarisation en classes spéciales alors que le ministre de l'Éducation, à l'écoute des recommandations du Comité provincial pour l'enfance exceptionnelle (COPEX), manifeste une volonté de « normalisation » et d'intégration dans les structures régulières<sup>44</sup>. Le CQEE est alors à la recherche de son orientation<sup>45</sup>. Il restera actif jusqu'au début des années 1980, puis modifiera son nom en Conseil québécois de l'enfance et de la jeunesse.

Son principal apport historique est d'avoir joué un rôle pour contrer les préjugés, pour soutenir les associations de parents, pour créer une culture commune aux familles, aux intervenants, aux chercheurs et aux fonctionnaires, pour développer au sein des divers ministères québécois concernés le sens de leur responsabilité envers les jeunes présentant une



déficience intellectuelle et, plus globalement, pour favoriser l'intégration sociale de ces jeunes et promouvoir leurs droits.

À partir du milieu des années 1970, dans une conjoncture internationale qu'on a vue favorable, ce travail du CQEE commence à porter fruit. Plusieurs lois et politiques expriment la volonté de l'État québécois de favoriser l'intégration sociale des jeunes et des adultes vivant avec des incapacités intellectuelles. Ce premier mouvement est couronné en 1977 par l'adoption de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* et par l'inclusion d'un article sur les droits de celles-ci dans la Charte des droits et libertés de la personne.

#### NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle (CQEE), *Rapport du premier congrès, Hôtel Reine-Élisabeth, 31 octobre, 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1963*, imprimé, [s.d.], 1-2. Le Conseil se définit encore de la même manière en 1976: «association inter et multidisciplinaire à participation volontaire». Voir *La Loi sur la protection de la jeunesse. Projet de loi n° 24*, mémoire présenté par le Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle à la commission parlementaire des Affaires sociales, novembre 1977, dact., 21 p.+ annexes. Nous avons consulté ce mémoire en 2014 au centre de documentation de l'Association du Québec pour l'intégration sociale, qui a été démembré depuis. Une partie des documents est désormais conservée à la bibliothèque de l'UQTR, mais malheureusement pas ce mémoire.
2. Pierre Michaud, «Rencontre avec ...Clément Thibert (1925 -)», *Revue québécoise de psychologie*, vol. 26, n° 1, 2005, p. 249-261 (aussi sur Internet).
3. [Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières (ASTR), FN0733, boîte 8]: *Mémoire du Département de l'Instruction publique (section catholique) à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, section du Service de l'enseignement aux enfants exceptionnels*, 5 avril 1962, dact., rédigé par Clément Thibert, conseiller technique, Service de l'enseignement aux enfants exceptionnels. Thibert y exprime clairement sa vision. Ce fonds est celui du psychologue Reynald Rivard, fondateur du chapitre régional de la Mauricie du CQEE dès 1963.
4. CQEE, *Rapport du premier congrès*, loc. cit.
5. Le CQEE compte trois cents membres en 1963 appartenant à toutes les professions et milieux liés à l'enfance exceptionnelle. Ce nombre augmente à 400 l'année suivante, puis il n'est plus indiqué dans les sources. La composition des conseils d'administration reflète la même diversité. Voir *Ibid.*, p. 2; [ASTR, FN0733, boîte 8]: *Programme du Congrès de 1964. Hôtel Montréal Aéroport Hilton, Dorval, les 5-6-7 décembre 1964*, brochure (les membres du conseil d'administration et leur appartenance y sont inscrits); «Conseil d'administration en 1971-1972», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 8, n° 1, mars 1972.
6. CQEE, *Rapport du premier congrès*, loc. cit., p. 4; «Conseil d'administration en 1970-1971», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 7, n° 2, juin 1971.
7. Nous avons même rencontré chez eux Clément Thibert et Euchariste Paulhus, deux anciens présidents. Ils nous ont aiguillée sur diverses pistes que nous avons suivies chacune le plus loin possible, mais en vain.

8. Nous avons dépouillé *L'Enfant exceptionnel* à la bibliothèque Paramédicale de l'Université de Montréal.
9. Pierre Michaud, «Rencontre avec ... Gérard Barbeau», *Revue québécoise de psychologie*, vol. 20, n° 3, 1999, p. 145-149 (aussi sur Internet); Euchariste Paulhus, *Cheminement vers la maturité chrétienne*, Sherbrooke, GGC éditions, 2006 (contient une notice biographique); Pierre Michaud, «Rencontre avec ... Jean-Charles Lessard», *Revue québécoise de psychologie*, vol. 27, n° 1, 2006, p. 295-302 (aussi sur Internet); Entrevue non publiée de Yves Vaillancourt avec Albini Girouard dans le cadre du projet *Les pratiques sociales des années 1960 et 1970*. Nous avons pu consulter le verbatim de cette entrevue.
10. Marie-Paule Malouin (dir.), *L'Univers des enfants en difficulté au Québec, 1940-1960*, Montréal, Bellarmin, 1996, surtout le chapitre 9.
11. Julien Prudhomme, *Instruire, corriger, guérir? Les orthopédagogues, l'adaptation scolaire et les difficultés d'apprentissage au Québec, 1950-2017*, Québec, PUQ, 2018, en particulier p. 20-25.
12. Lucia Ferretti et Louise Bienvenue, «Le Bureau international catholique de l'enfance: réseau et tribune pour les spécialistes québécois de l'enfance en difficulté, 1947-1977», *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, n° 12, 2012, p. 155-176.
13. C'est ce qu'on constate à la lecture du principal périodique canadien-anglais consacré à la déficience intellectuelle à l'époque: *The Bulletin* (1958-1963) puis *Mental Retardation*, qui est l'organe de la Canadian Association for Retarded Children devenue en 1969 la Canadian Association for Mentally Retarded. Voir Lucia Ferretti, «Quand des parents se constituent en lobby: déficience intellectuelle et concurrence. Ottawa/Québec à l'époque de l'État providence, 1958-1985», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 24, n° 2, 2016, p. 137-162.
14. Pour les tirages, *L'Enfant exceptionnel*, vol. 1, n° 1, mai 1965, p. 1. Jusqu'au vol. 3, n° 4, juin 1967 inclusivement, on indique toujours un tirage de 1500 exemplaires. Au vol. 3, n° 5, novembre 1967, il est de 900. À partir du numéro suivant, l'information disparaît.
15. Par exemple, le II<sup>e</sup> congrès se tient au Hilton de Dorval, le III<sup>e</sup>, au Reine-Élizabeth, et le VI<sup>e</sup>, à l'hôtel Bonaventure. [ASTR, FNo733, boîte 8]: Clément Thibert, *Communiqué aux membres et collaborateurs*, novembre 1964, dact., 4 p.; [s.a.] «Programme préliminaire», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 2, n° 1, septembre 1965, p. 31-32; «VI<sup>e</sup> congrès du CQEE», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 4, n° 3, septembre 1968, p. 2-3.
16. Par exemple, le VI<sup>e</sup> congrès réunit 1300 participants en 1968 et le IX<sup>e</sup>, en 1971, 1500: Édith Fournier-Chouinard, «Rapport du VI<sup>e</sup> congrès du CQEE», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 5, n° 1, mars 1969, p. 2; [s.a.], «Retour sur le congrès», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 7, n° 4, décembre 1971.
17. Le congrès de 1964 est placé sous le patronage de Claire Kirkland-Casgrain, ministre d'État; celui de 1968, sous celui de Jean-Paul Cloutier, ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-être social. Parmi les personnalités qui donnent la conférence d'ouverture, Arthur Tremblay deviendra sous-ministre de l'Éducation et Roger Marier est sous-ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-Être social. Voir: [ASTR, FNo733, boîte 9]: CQEE, *Programme*, dact., 7 p.; «Conférence d'ouverture par monsieur Arthur Tremblay, directeur du service de la recherche et de la planification au ministère de la

- Jeunesse», CQEE, *Rapport du premier congrès...*, loc. cit., p. 19-34; Édith Fournier-Chouinard, «Rapport du VI<sup>e</sup> congrès du CQEE», loc. cit., p. 2-11. En 1971, la conférence d'ouverture est offerte par Charles Caouette, professeur au département de psychologie de l'Université de Montréal, fondateur en 1968 de l'option «Psychologie de l'éducation» dans ce département et qui sera aussi le fondateur en 1974 de l'école Jonathan, première école publique alternative au Québec. Charles Caouette, «Mésadaptation: facteur de progrès et lobby du futur», conférence d'ouverture du congrès de 1971, *L'Enfant exceptionnel*, vol. 7, n<sup>o</sup> 4, décembre 1971.
18. Jeannine Guindon, «La formation des maîtres et éducateurs pour les exceptionnels», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 3, n<sup>o</sup> 4, juin 1967, p. 25-29. Elle y fait référence à la «magistrale conférence» donnée par Henri Bissonnier en décembre 1965 au III<sup>e</sup> congrès. Voir aussi René Dellaert, «Plaidoyer pour une pédagogie curative élargie», conférence de clôture au IV<sup>e</sup> congrès du CQEE, Montréal, décembre 1966, *L'Enfant exceptionnel*, vol. 3, n<sup>o</sup> 3, mars 1967, p. 25-33; Dan Mulock Houwer, «Pauvres enfants des pays riches», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 4, n<sup>o</sup> 4, décembre 1968, p. 4-12.
  19. *L'Enfant exceptionnel*, vol. 4, n<sup>o</sup> 2, juin 1968, p. 2; *L'Enfant exceptionnel*, vol. 5, n<sup>o</sup> 4, décembre 1969; *L'Enfant exceptionnel*, vol. 6, n<sup>o</sup> 4, décembre 1970, p. 25-31; *L'Enfant exceptionnel*, vol. 7, n<sup>o</sup> 3, novembre 1971, p. 2.
  20. Outre les conférences référencées dans les notes précédentes, notons: Georges Amado, «Éditorial», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 4, n<sup>o</sup> 2, juin 1962, p. 2 (il y résume sa conférence); Michel Lemay, «L'enfance exceptionnelle, scandale ou chance d'une société», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 5, n<sup>o</sup> 4, décembre 1969; Maurice Capul, «Les nouvelles orientations de la rééducation en France», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 6, n<sup>o</sup> 4, décembre 1970, p. 25-31; Marc Ehrhard, «De la prévention de la mésadaptation juvénile dans une perspective d'action sociale globale», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 7, n<sup>o</sup> 4, décembre 1971, p. 22-40.
  21. [ASTR, FNo733, boîte 8]: *Lettre adressée par L. P. Paterson, président du Council for Exceptional Children à «Cher/e collègue», pour la formation d'une section Québec de ce Conseil*, 18 avril 1964, dact., 2 p.; Laurent Houde, m.d., président du CQEE, «Éditorial», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 4, n<sup>o</sup> 3, septembre 1968, p. 1.
  22. Quelques titres devenus classiques permettent de prendre la mesure de cette évolution. Philippe Caspar, *Le peuple des silencieux. Une histoire de la déficience mentale*, Paris, Fleurus, 1994; Steven Noll et James W. Trent, *Mental Retardation in America: A Historical Reader*, New York, New York University Press, 1994; Harvey G. Simmons, *From Asylum to Welfare: The Evolution of Mental Retardation Policy in Ontario from 1831 to 1980*, Toronto, National Institute of Mental Retardation, 1982; Henri-Jacques Stiker, *Corps infirmes et sociétés. Essais d'anthropologie historique*, Paris, Dunod, 3<sup>e</sup> édition, 2005; Margaret A. Winzer, *From Integration to Inclusion. A History of Special Education in the 20th Century*, Washington, D.C., Gallaudet University Press, 2009. Pour un rapide aperçu de ce mouvement au Québec: Mireille Tremblay et al. (dir.), *Le chemin parcouru. De l'exclusion à la citoyenneté*, Longueuil, Fédération québécoise des centres de réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle, 2000.
  23. [ASTR, FNo733, boîte 8]: Congrès mondial sur les droits de l'enfant, Beyrouth, 16-23 avril 1963, «Conclusions de la commission n<sup>o</sup> 5».

24. [ASTR, FN0733, boîte 9]: Série de documents traitant de l'enfance exceptionnelle dans le monde en vue du II<sup>e</sup> congrès du CQEE, 1964.
25. [ASTR, FN0733, boîte 6]: III<sup>e</sup> congrès du CQEE, décembre 1965; Jeannine Guindon, «Éditorial», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 5, n<sup>o</sup> 3, septembre 1969, p. 1 et 22.
26. Charlotte B. Michon, t.s.p., «XIV<sup>e</sup> conférence internationale de l'action sociale», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 5, n<sup>o</sup> 1, mars 1969, p. 29-31; «Nations Unies. Assemblée générale. Déclaration des droits du déficient mental», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 8, n<sup>o</sup> 3, septembre 1972, p. 30-31 (le texte est de nouveau publié dans *L'Enfant exceptionnel*, vol. 10, n<sup>o</sup> 3, septembre 1974, p. 2-3).
27. *L'enfant exceptionnel. Document du CQEE à l'intention des commissions scolaires*, avril 1968, 19 p. Il s'agit d'un document hors volumaison quoique de même format que la revue et classé avec elle. La présentation en est signée Euchariste Paulhus, président du CQEE.
28. CQEE, «Déclaration des droits de l'enfant inadapté», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 10, n<sup>o</sup> 4, décembre 1974.
29. *Rapport de la Commission d'étude des hôpitaux psychiatriques au ministère de la Santé de la Province de Québec (Rapport Bédard)*, Québec, ministère de la Santé, 1962.
30. Lucia Ferretti, «De l'internement à l'intégration sociale. L'Hôpital Sainte-Anne de Baie-Saint-Paul et l'émergence d'un nouveau paradigme en déficience intellectuelle, 1964-1975», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 65, n<sup>os</sup> 2-3, automne 2011-hiver 2012, p. 329-359.
31. Daniel Boisvert et Hubert Gascon, *Un projet extraordinaire à dimension humaine: la transformation des services de l'Hôpital Saint-Julien*, Cap Rouge, Presses inter universitaires, 2005, p. 10-11.
32. Clément Thibert, *Projet d'un Institut du Québec de la déficience mentale*. Mémoire portant sur la justification, les objectifs et l'organisation d'un Institut de la déficience mentale particulier à la province de Québec, présenté à l'Association du Québec pour les enfants arriérés, juillet 1968, dact., 36 p. (ce document est disponible à la bibliothèque de l'UQTR).
33. Par exemple: Albin Girouard, t.s.p., «Éditorial», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 3, n<sup>o</sup> 1, septembre 1966, p. 1; Clément Thibert, «Éditorial», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 4, n<sup>o</sup> 4, décembre 1968, p. 2-3; Édith Fournier-Chouinard, «Rapport du VI<sup>e</sup> congrès du CQEE», *loc. cit.*, p. 2-11; *Idem*, «Éditorial», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 4, n<sup>o</sup> 1, avril 1968, p. 2 et 14; Laurent Houde, m.d., «Éditorial», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 4, n<sup>o</sup> 3, septembre 1968, p. 1.
34. Par exemple: Maurice Harvey, Jean-François Mellon et Clermont Côté, «Étude comparative du comportement d'adaptation des sujets en institution et en foyer», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 6, n<sup>o</sup> 3, septembre 1970, p. 5-9.
35. La question du placement est l'une de celle traitée dans sa conférence par Dan Mulock Houwer, «Pauvres enfants des pays riches», *loc. cit.*; *Les foyers de groupe*, numéro thématique de *L'Enfant exceptionnel*, vol. 6, n<sup>o</sup> 3, septembre 1970; Maurice Capul, «Les nouvelles orientations de la rééducation en France», *loc. cit.*
36. J. Mackay et al., Processus de "désinstitutionnalisation" à l'hôpital Rivière-des-Prairies, *L'Enfant exceptionnel*, vol. 8, n<sup>o</sup> 1, mars 1972, p. 11-14.
37. Jean-Pierre Garric, «Le développement des habiletés manuelles, facteur d'intégration au travail», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 11, n<sup>o</sup> 1, mars 1975, p. 19-20.

Tous les congrès annuels proposent des ateliers ou des tables rondes sur l'intégration au travail dans des ateliers protégés.

38. [ASTR, FN0733, boîte 8]: *Causerie de l'abbé Robert Riendeau, directeur du Conseil des œuvres, lors d'un dîner organisé par le Conseil des œuvres à l'occasion du Congrès du Conseil du Québec de l'enfance exceptionnelle à l'Hôtel Reine-Élisabeth, le 1er novembre 1963*, dact., 16 p.; «VI<sup>e</sup> Congrès du CQEE», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 4, n<sup>o</sup> 3, septembre 1968, p. 3.
39. Édith Fournier-Chouinard, «Rapport du VI<sup>e</sup> Congrès du CQEE», *loc. cit.*, p. 2-11; Clément Thibert, «Éditorial», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 4, n<sup>o</sup> 4, décembre 1968, p. 2-3.
40. Pierre Migneault, m.d., «Centre médico-pédagogique pour déficients semi-éducables», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 6, n<sup>o</sup> 3, septembre 1970, p. 1-4; Marcel St-Jacques, «L'intégration», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 8, n<sup>o</sup> 3, septembre 1972, p. 1-8; Yvette Plante, «L'internat spécialisé», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 8, n<sup>o</sup> 3, septembre 1972, p. 14-20.
41. Clément Thibert, «Éditorial», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 4, n<sup>o</sup> 4, décembre 1968, p. 2-3.
42. Incidemment, la lecture attentive de *L'Enfant exceptionnel* laisse voir qu'après 1970, la «mésadaptation» socio-affective et les troubles d'apprentissage disputent davantage à la déficience intellectuelle l'intérêt des auteurs, en conformité avec ce qu'on observe aussi en milieu scolaire. Voir: Julien Prud'homme, *op. cit.*, p. 61-62.
43. «Conseil d'administration du CQEE pour 1971-1972», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 8, n<sup>o</sup> 1, mars 1972. En 1973, les groupes sont les suivants: Débilité mentale moyenne, Troubles d'apprentissage scolaire, Motricité, Débilité mentale légère, Mésadaptation socio-affective, Déficience visuelle, Déficience auditive, Handicapé physique. On note l'absence d'un secteur de la délinquance juvénile. [s.a.], «Éditorial», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 9, n<sup>o</sup> 3, septembre 1973, p. 1-2.
44. En 1976 paraît le rapport du COPEX, qui recommande d'assurer à tous les enfants le cheminement scolaire le plus normal possible. Ce rapport est à l'origine de *L'École québécoise. Énoncé de politique et plan d'action, L'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage*, politique adoptée par le ministère de l'Éducation en 1978. La normalisation est un principe de réforme, scandinave à l'origine, fondé sur la volonté d'aménager pour les personnes ayant une déficience intellectuelle un cadre et des habitudes de vie se rapprochant le plus possible des usages communs. À partir de 1970, le psychologue Wolf Wolfensberger fait connaître sa version radicalement anti-institutionnelle de cette approche antiségrégationniste. Wolfensberger a eu beaucoup d'influence au Québec dans le contexte d'un consensus autour de la désinstitutionnalisation. Mais concrètement, celle-ci n'a jamais eu un caractère aussi radical que le prônait ce théoricien américain. Voir Lucia Ferretti, «De l'internement à l'intégration sociale», *loc. cit.*
45. CQEE, «Recherche d'une orientation. Document de réflexion du conseil d'administration soumis à l'approbation des membres en novembre 1976», *L'Enfant exceptionnel*, vol. 12, n<sup>o</sup> 4, décembre 1976, p. 23-27.